

Séance du 5 novembre 2012, 20h30

Etaient présents : MM. LAURENS, ALRAN-REY, GRANIER, DELPECH, BIBAL, BONTON, CABROL, ALBERT, LAFON, BANDET, CAYRAC, JULIEN, LAMESLE, ALBERICI, TERRAL.

Excusés : MOUYSSET, RAULHAC, BIZOUARD, MOUSSA.

Approbation de la séance précédente : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

CHOIX DU COORDONATEUR SPS - CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE - CHOIX DU COORDONATEUR OPC POUR LA CONSTRUCTION DU GOURPE SCOLAIRE

Madame le Maire expose que l'appel public à concurrence fixait la date de remise des plis au 7 septembre 2012 à 16 heures.

Le 13 septembre 2012, madame le maire a procédé à l'ouverture des plis assistée de son conducteur d'opération en présence de la commission appel d'offres.

Le 30 octobre 2012, la commission s'est réunie en vue de procéder à l'examen des offres analysées par le cabinet ECSO et à l'attribution du marché.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- 1- documents administratifs listés des points A à I dans le règlement de construction
- 2- récapitulation détaillée des offres recevables
- 3- analyse des temps d'intervention
- 4- prix de la prestation
- 5- qualification
- 6- qualité de l'offre technique et du mémoire justificatif

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Coordonnateur SPS : APAVE

Montant H.T. : 7 200,00 € montant TTC : 8 611,20 €

Bureau de contrôle : ALPES CONTROLES

Montant H.T. : 25 920,38 € montant TTC : 31 000,77 €

Coordonnateur OPC : E.T.B.

Montant H.T. : 14 515,00 € montant TTC : 17 359,94 €